

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION  
RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET  
DES TRANSPORTS

# Réunion de la Commission de suivi de site (CSS) autour de l'installation CMC implantée sur la commune de Saint-Chéron

22 septembre 2022 – Saint-Chéron

Synthèse

La séance est ouverte à 10 heures 10 par Stéphane SINAGOGA, sous-préfet d'Etampes.

# Société CMC

## Bilans d'activité et de prévention des risques présentés par l'exploitant

### ● Activité économique

#### Joseph CARDUCCI

Établissement CMC

La société CMC Materials a été revendue en juillet dernier à la société ENTEGRIS, un groupe américain qui effectue 91 % de ses ventes dans le secteur des semi-conducteurs.

Ce groupe, implanté principalement en Asie et aux États-Unis, comptait auparavant 3 divisions dédiées aux processus de purification (MC), de manutention (AMH) et de chimie de spécialité (SCM). Cette acquisition lui permet d'ajouter une 4<sup>e</sup> division, nommée APS, qui regroupe les activités CMP (Polissage Mécano-Chimique) de CMC et d'ENTEGRIS, et surtout celle dont CMC est le leader mondial, c'est-à-dire la chimie de l'électronique.

Grâce à cette fusion, ENTEGRIS intervient ainsi sur toutes les étapes de la chaîne de production d'une tranche de silicium. Son expertise reconnue dans les procédés de filtration (MC) et dans les solutions de manutention (AMH), notamment en termes de transport ou de tuyauterie, profite à CMC qui peut donc garantir la plus haute qualité possible pour ses produits jusqu'au point final d'utilisation chez le client.

En pratique, les activités principales de CMC deviennent donc :

- la filtration (MC),
- le polissage des tranches de silicium (CMP),
- la gravure, activité électronique plus technique.

Pour information, la division APS, à laquelle le site de Saint-Chéron est donc rattaché, est dirigée par l'ancien n° 2 de CMC Materials. Sur site, rien ne change dans l'activité de reporting.

### ● Bilan des activités

Fin août, le CA France s'élevait à 44,8 M€ et celui du site de Saint-Chéron en particulier s'établissait à 7,5 M€, un chiffre en augmentation de 17 %. Sur le volet des dépenses, 416 k€ ont été utilisés sur un budget de 525 k€, soit un écart de -7 %.

L'activité principale de production représente 7,1 M€ de ce total. Avec son budget de 6,4 M€, l'écart s'établit donc à + 11 %.

La liste des produits fabriqués sur site reste par ailleurs inchangée et comprend l'alcool isopropylique (IPA), l'acétone, le BTA, l'ammoniaque, la potasse, le butyle acétate et le WNRD. En termes d'emballages, Saint-Chéron produit des conteneurs de 1 000 litres (37 %), des fûts (53 %) et des flacons (19 %).

Enfin, concernant la qualité des produits chimiques, « l'ultra pur » (SSULSI dans le graphique) représente 22 % du volume.

Pour rappel, CMC est le seul site en Europe à offrir un produit d'une telle qualité. Notre concurrent direct, BASF, arrête en effet la production d'IPA de ce type par manque de rentabilité. Contrairement à ce qui est fait à Saint-Chéron, BASF ne procède pas à l'étape de purification de l'alcool directement sur site et supporte donc des coûts supplémentaires, de transport notamment.

Pour ce qui est de l'activité secondaire, il s'agit d'une prestation de service (stockage et livraison) pour le compte de STMicroelectronics Tours et dont le CA s'élève à 476 k€. Pour information, ce contrat n'a pas été renouvelé et arrivera à son terme fin septembre.

Enfin, en matière de logistique, le flux des entrées et sorties de camion est stable. L'arrêt de la prestation ST Tours représentera un camion de moins par semaine.

### ● Bilan des actions réalisées pour la prévention des risques et projets

Les travaux suivants ont été réalisés en 2021-2022 :

- Réfection de toutes les toitures et des gouttières du site : 730 k€.
- Rajout de deux barrières de sécurité pour la gestion des flux : 50 k€.
- Création d'un local affecté au transfert de fûts d'ammoniaque : 35 k€.  
Il s'agira d'ammoniaque venue d'Asie, le site de Saint-Fromond manquant de capacité de stockage pour fournir tous ses clients ;
- Amélioration du système de protection incendie du bâtiment D (Inergen) : 90 k€.  
Contrairement au CO2, la technologie Inergen ne représente pas de danger pour l'humain lors de sa mise en route. L'installation a été retardée en raison de pénuries de matériel.
- Signalisation sécurité et signalétique : 21 k€.
- Nouvelle sirène / portée à 500 mètres : 35 k€.
- Implantation d'une bache d'eau de 120 m3 : 30 k€.  
Cette bache vient en complément des deux poteaux incendie représentant 60 m3 d'eau chacun. Elle permettra au site de répondre aux besoins en eau (120 m3 selon la D9) et de se placer au-delà de la capacité exigée par l'arrêté du site (180 m3).
- Générateur d'azote : 80 k€.

Le total des investissements 2021-2022 se chiffre à 1 071 k€.

Les investissements futurs se feront sur le budget de l'année 2023 (décalage dû à l'acquisition par Entegris). Les projets sont les suivants :

- back-up de la ligne de purification et de conditionnement IPA : 230 k€ ;
- raccordement du bâtiment B au bâtiment D : 376 k€ ;
- dernière phase de réfection de la toiture et des gouttières des bâtiments : 300 k€ ;
- passage de caméra dans les canalisations de rejet, 30 k€ ;
- détection incendie sur l'ensemble du site, 120 k€ ;
- remplacement de la tuyauterie de chauffage sur tout le site (3 étapes) : 250 k€.

Ces projets d'investissements pour 2023 représentent un total de 1 306 k€.

En plus de ces éléments, l'aménagement d'un bâtiment climatisé qui sera utilisé pour stocker l'ammoniaque provenant d'Asie, mentionnée précédemment.

Enfin, le stockage de solvants, dont le volume a augmenté, a été transféré vers le bâtiment E1/E2, qui a été mis en conformité pour la protection incendie. Celle-ci consiste en un noyage complet du bâtiment par de la mousse dans un délai de trois minutes.

## ● Bilan HSE

### **Krimau MAHJOUB**

*Établissement CMC*

Aucun accident de travail ou incident environnemental n'est à déplorer sur cette année.

En termes de prévention, 132 actions ont été menées sur des situations à risque. Enfin, les formations relatives au Système de Gestion de la Sécurité (SGS) ont eu bien lieu dans le cadre de la réglementation.

Concernant le Plan d'Opération Interne (POI), le document a été mis à jour suite à l'actualisation de l'étude des dangers et sera distribué une fois que le SDIS aura validé les éléments relatifs à l'installation de la bâche.

Un exercice POI a été réalisé hors heures ouvrées sur le scénario 33 de l'étude des dangers relatif à l'explosion d'un nuage de vapeurs inflammables dans le bâtiment E1/E2. L'exercice a eu lieu de nuit, en absence du DOI et en présence du gardien de nuit.

Le retour d'expérience est le suivant :

- Le gardien a bien su gérer la crise et a respecté les priorités d'action. Par contre, il n'a pas su dire aux sapeurs-pompiers si le bassin de rétention était vide ou non.
- Une problématique est apparue au niveau du déverrouillage du portail automatique côté Sherwin-Williams. Un badge sera mis à disposition. Par ailleurs, le SDIS a indiqué que les SP pourraient le cas échéant passer par un portail secondaire fermé par un cadenas, en forçant ce dernier.

Parmi les autres actions mises en œuvre, des journées dédiées aux problématiques Environnement et Sécurité (un jour par thème) ont pu avoir lieu et ont permis de repasser en revue certaines mesures de protection.

Enfin, la phase 1 du « voyage SafeStart » a été mise en place. Il s'agit d'une technique visant à réduire les erreurs critiques involontaires. Ce travail est axé sur l'étude des comportements spécifiques, telle que l'inattention, qui favorisent ou induisent la survenue de l'erreur. Deux modules sur cinq ont déjà été déployés.

### **Circulation des poids lourds et usage du GPS**

#### **Joseph CARDUCCI**

*Établissement CMC*

Une enquête a eu lieu suite au signalement donné en CSS concernant un camion ayant arraché des câbles en passant par une voie non autorisée. Ce chauffeur aurait vraisemblablement utilisé son GPS plutôt que le protocole fourni pour l'arrivée sur site.

Un échange a été engagé avec le prestataire qui employait ce conducteur et un plan d'action a été proposé pour éviter que la situation ne se reproduise. Par ailleurs, le chauffeur incriminé a été interdit sur site.

Du côté de CMC, certains chauffeurs étant employés par des sociétés tierces, notre capacité d'action en la matière est limitée. Un nouveau protocole transport, indiquant le passage par Sermaise, a bien été envoyé à nos fournisseurs et aux sociétés de transporteur. Par ailleurs, un rappel est fait systématiquement tous les quatre mois environ.

**Françoise MURE***Association CANE*

La problématique est récurrente et ne concerne pas seulement les camions de CMC. Le GPS semble réorienter les camions qui ne peuvent pas passer sous le nouveau pont SNCF vers l'agglomération de Saint-Chéron, un itinéraire comportant pourtant des virages à angle droit et des zones où deux voitures légères peinent déjà à se croiser sans s'arrêter.

**Stéphane SINAGOGA***Sous-Préfet d'Étampes*

Je remarque que, avec le développement des applications type Waze, certains chauffeurs semblent ne plus regarder les panneaux de signalisation et se retrouvent plus fréquemment sur des voies non autorisées. Ce sujet est compliqué à gérer pour les gendarmes et pour les élus également.

**Magali HAUTEFEUILLE***Maire de Sermaise*

Il serait utile que les autorités compétentes fassent remonter cette problématique auprès des applications en question d'une part et auprès des sociétés de transport d'autre part. Ces dernières ne fournissent apparemment pas toujours à leurs conducteurs les applications à destination des poids lourds, le Waze ayant l'avantage d'être gratuit.

**Bâche incendie****Stéphane SINAGOGA***Sous-Préfet d'Étampes*

Concernant la bâche, il subsiste donc des interrogations du côté du SDIS ?

**Joseph CARDUCCI***Établissement CMC*

Le travail d'étude a été réalisé pour ce qui est de son emplacement, mais il a été prévu de créer des merlons sur son pourtour, de manière à la protéger en cas d'incendie. Le SDIS doit valider la conformité de cette installation avant de pouvoir intégrer la bâche dans le POI.

**Question sur la production d'ammoniaque****Serge BEDOS***Association ENE*

Produisez-vous de l'ammoniac ?

**Joseph CARDUCCI***Établissement CMC*

Nous reconditionnons une solution d'ammoniaque reçue à une concentration de 29 %, pour des clients souhaitant des dilutions à 15 % ou à 10 % par exemple.

**Serge BEDOS***Association ENE*

L'ammoniaque est « ultra pur », donc particulièrement inflammable ?

**Joseph CARDUCCI***Établissement CMC*

La formulation « ultra pur » ne fait pas référence à une concentration à 100 % mais au fait que tous les éléments conducteurs (les cations) ont été extraits, ce qui fait de cette solution un produit de très haute qualité dans le secteur de la microélectronique.

**Serge BEDOS***Association ENE*

Un pompier devra tout de même faire particulièrement attention en cas de fuite.

**Joseph CARDUCCI***Établissement CMC*

Tel serait le cas s'il s'agissait d'ammoniac anhydre (produit présent à Saint-Fromond), mais Saint-Chéron ne reçoit, ne produit et ne stocke que de l'ammoniaque en solution, sous forme aqueuse.

**Information de la population****Serge BEDOS***Association ENE*

J'observe que certains riverains doivent écouter les radios locales pour savoir ce qu'il se passe sur le site et pour connaître la conduite à tenir en cas d'alerte.

**Joseph CARDUCCI***Établissement CMC*

Des plaquettes sont également distribuées.

**Sylvie BRUERE***Association Sermaise Environnement*

Je suis habitante de Sermaise depuis 2010 et les seules plaquettes reçues sont celles qui m'avaient été remises lors d'une visite sur site. Elles étaient d'ailleurs datées de 2005 et 2007. Serait-il possible de les rééditer et de refaire une distribution ?

**Magali HAUTEFEUILLE***Maire de Sermaise*

Les personnes ne faisant pas partie du périmètre d'information (au-delà de 500 mètres) ne reçoivent pas ces plaquettes. Ce choix avait été pris, après discussions, dans le but de ne pas effrayer inutilement la population. Au sein du périmètre cependant, tout achat et toute location sont obligatoirement accompagnés de ces informations. Une distribution avait également eu lieu lors d'un exercice en décembre 2020.

**Françoise MURE***Association CANE*

La distribution d'un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) serait-elle envisageable ?

**Magali HAUTEFEUILLE***Maire de Sermaise*

Les habitants de Sermaise l'ont reçu récemment concernant Gerber, peut-être pas CMC.

**Stéphane SINAGOGA***Sous-Préfet d'Étampes*

Il est tout à fait possible de fournir des plaquettes aux associations qui souhaitent en distribuer davantage, ou sur d'autres zones (dans la limite de ce qui est pertinent). Cependant, s'il est parfois intéressant de produire ces supports d'information, il faut s'assurer qu'ils soient lus. La question du meilleur moyen de communication se pose. Par exemple, l'information auprès de la population peut aussi prendre la forme de Journées portes ouvertes ou de réunions en mairie, mais peu d'habitants s'y rendent.

**Magali HAUTEFEUILLE***Maire de Sermaise*

Les réunions me paraissent plus utiles que des plaquettes que les personnes peuvent mal comprendre.

**Stéphane SINAGOGA***Sous-Préfet d'Étampes*

Il peut également être envisageable de proposer des visites de site, qui pourraient être organisées par petits groupes par le biais des mairies par exemple ?

**Joseph CARDUCCI***Établissement CMC*

Les visites sont et seront toujours possibles, sur rendez-vous.

Pour ce qui est de la plaquette CMC, une réédition est en cours d'élaboration mais nous attendons encore de confirmer quelques informations. Le rayon du PPI, par exemple, devait être changé. La question de la dénomination sociale « CMC » est également en question.

**Stéphane SINAGOGA***Sous-Préfet d'Étampes*

Des plaquettes ne sont-elles pas de toute façon disponibles sur le site internet des mairies et de la préfecture ?

**Élodie GALY***SID-PC*

La plaquette sera effectivement mise en ligne sur le site de la préfecture. Le PPI est également en cours de mise à jour, un changement de la raison sociale du site étant effectivement anticipé.

**Stéphane SINAGOGA***Sous-Préfet d'Étampes*

Quand a eu lieu le dernier exercice réel ?

**Joseph CARDUCCI***Établissement CMC*

Il a eu lieu en décembre 2020, avec des moyens limités en raison des restrictions sanitaires. Ces exercices sont réalisés tous les trois ans.

**Stéphane SINAGOGA***Sous-Préfet d'Étampes*

Il serait intéressant de mettre à contribution les associations pour jouer des rôles d'habitants lors du prochain exercice. Plus généralement, il faudra peut-être envisager de programmer ce prochain exercice de sorte que les réunions de retour d'expérience aient lieu avant la CSS de l'année prochaine.

**Prévention des inondations****Serge BEDOS***Association ENE*

Réfléchissez-vous à des scénarios impliquant des catastrophes naturelles de type inondation ?

**Joseph CARDUCCI***Établissement CMC*

Ces risques figurent dans l'étude des dangers. L'enjeu sur ce sujet concerne la façon dont le site de Saint-Chéron sera alerté en cas de risque de crues.

**Stéphane SINAGOGA***Sous-Préfet d'Étampes*

En pratique, CMC serait alertée par la Mairie, première autorité de gestion de la crise, elle-même automatiquement télé alertée par le SDIS. Étant classée SEVESO, vous serez également directement contacté par la permanence de la préfecture et par le SDIS.

**Jean-Marie GELÉ***Maire de Saint-Chéron*

La Mairie de Saint-Chéron est également en liaison avec le syndicat de l'Orge qui dispose de stations le long de la rivière et qui développe une application qui permettra d'être prévenu en cas de risques.

**Serge BEDOS***Association ENE*

Mon inquiétude porte notamment sur un pont situé près du site et qui semble, de par sa taille notamment, particulièrement vulnérable en cas de crue.

**Joseph CARDUCCI***Établissement CMC*

Le site de Saint-Chéron a été rehaussé et a été classé, après études, inondable inférieur à un mètre. Le seul point de vulnérabilité concerne un endroit à l'arrière du site où ne sont stockés que des emballages vides.

## Bilan des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées

**Aymar LEKIBY-ELILA**

*DRIEAT*

### Visite d'inspection du 16 mai 2022 (AN Sous-traitant)

Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une action nationale dont le thème est la sous-traitance dans les sites classés SEVESO. Cette inspection vise à s'assurer que l'exploitant maîtrise toutes les opérations entreprises par ses sous-traitants.

Douze remarques ont été formulées, dont neuf ont fait l'objet d'une demande de compléments auxquelles l'exploitant a commencé à répondre. Aucune de ces remarques n'impacte directement la sécurité du site. Il s'agit de problématiques de formation par exemple.

### Visite annuelle d'inspection du 30 juin 2022 (PPC)

Deux non-conformités ont été évoquées. La première concerne la solution apportée au problème de poteau incendie et à l'absence d'éléments concernant les mesures de protection de la bêche. La seconde est relative à l'absence de plan d'inspection des cuves dont la mise en place est nécessaire pour programmer les prochaines visites.

Ces points sont en cours de résolution de la part de CMC.

Trois remarques ont également été formulées sur les travaux d'étanchéité du bâtiment D ou encore sur la nécessité, même si les quantités sont d'après CMC en deçà des seuils de déclaration, de transmettre un porter à connaissance relatif au stockage de substances relevant de la rubrique 4431.

**Joseph CARDUCCI**

*Établissement CMC*

Ce stockage était lié au contrat STMicroelectronics Tours qui prendra fin en septembre.

**Aymar LEKIBY-ELILA**

*DRIEAT*

Pour ce qui est de l'étude des dangers, nous attendons encore des éléments avant de finaliser l'inspection (notamment pour ce qui est du poteau incendie).

Enfin, la finalisation des travaux du bassin de rétention a pu être constatée par l'inspection.

### Surveillance de la pollution

Les dernières analyses ont été effectuées avant l'été mais les résultats n'ont pas encore été reçus. Les chiffres présentés sont donc ceux de décembre 2021 :

- eaux souterraines : tendance à la baisse, cependant les valeurs se maintiennent au-delà des seuils fixés ;
- en surface et en amont du site, aucune trace de pollution n'a été trouvée,
- en surface et en aval du site, un dépassement a été observé (11µg/l au lieu de 10) ;
- gaz des sols : dépassements importants au niveau des bâtiments G et T, notamment en PCE et TCE et des anomalies existent au niveau du bâtiment U (benzène) et T (xylène).
- air ambiant dans les bâtiments : tendance à la baisse, sauf au niveau du bâtiment T où l'on observe des dépassements importants.

-

**Serge BEDOS**

*Association ENE*

Vous confirmez que cette pollution n'est pas due à l'activité de CMC ?

**Aymar LEKIBY-ELILA**

*DRIEAT*

L'épisode de pollution a eu lieu avant l'acquisition par CMC. L'exploitant actuel fait le suivi de la pollution et est tenu de garantir l'accès au piézomètre.

**Serge BEDOS**

*Association ENE*

Le piézomètre se situe-t-il en amont ou en aval du site ?

**Joseph CARDUCCI**

*Établissement CMC*

Il a été installé au niveau du centre de loisirs mais il n'y a pas de trace de pollution sur cette zone. La pollution est localisée sur le site où nous remarquons d'ailleurs que les valeurs sont plus ou moins importantes selon les saisons.

**Thierry COSTES**

*Sous-Préfecture d'Étampes*

Je précise que le centre de loisirs situé près du site de CMC a perdu son agrément et n'accueille donc plus d'enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires. Il reste malgré tout une destination pour des sorties ponctuelles.

**Joseph CARDUCCI**

*Établissement CMC*

Une mise en vente du site avait d'ailleurs été évoquée. Je réitère l'intérêt de CMC dans l'acquisition d'une des parcelles, qui est inexploitable et fait partie du rayon.

**Séverine RIOLTE**

*Mairie de Paray-Vieille-Poste*

La mise en vente n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. Le site est utilisé pour une activité d'apiculture biologique.

**Stéphane SINAGOGA**

*Sous-Préfet d'Étampes*

Le SDIS a-t-il des remarques ?

**Matthieu CELHAY**

*SDIS*

Aucun point particulier n'a été relevé. Le suivi et les visites du site sont réguliers. L'exercice PPI s'était bien déroulé.

# Questions diverses

*Point sans objet.*

*La séance est levée à 11 heures 45.*